Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ROUMANIE

Revue des médias roumains du 19 février 2016

n° 19073

Crise des migrants : les premiers réfugiés répartis à la Roumanie arrivent en mars.
Le ministère de la Justice lance la procédure de recrutement d'un nouveau procureur général.
Le Gouvernement remplace les préfets.

Crise de réfugiés. Les 15 premiers réfugiés répartis à la Roumanie dans le cadre du mécanisme de la Commission européenne arriveront en mars 2016, annoncent les médias. La Roumanie devrait accueillir cette année environ 2 000 personnes. Vasile Viorel, chef de l'Inspectorat général des immigrations, a déclaré que les autorités étaient préparées pour interviewer les réfugiés et recevoir les demandes d'asile. Les réfugiés seront logés dans des centres d'accueil à Bucarest « Il s'agit de centres ouverts que les personnes concernées pourront quitter à tout moment, mais ils ne seront pas autorisés à quitter la ville. En tant que demandeurs d'asile, ils ont droit à des soins médicaux gratuits et à des conseils psychologiques. Ils recevront mensuellement des produits d'hygiène personnelle et 16 lei (environ 3,5 euros) par jour pour se nourrir et se vêtir », a déclaré Vasile Viorel (*PRO TV*).

Conseil européen. Le projet des conclusions de Conseil européen des 18 et 19 février reprend en grande partie les propositions faites par Donald Tusk visant à éviter une sortie de la Grande Bretagne de l'Union européenne. *România Liberă* dénonce la « campagne virulente menée à Bucarest » autour d'une « trahison » du Président Klaus Iohannis envers les intérêts des ouvriers roumains en Grande Bretagne, pour écrire que le mécanisme agréé à Bruxelles est raisonnable et objectif, prévenant la discrimination des citoyens roumains et la fraude massive aux aides sociales. « On peut reprocher à Klaus Iohannis beaucoup de choses, mais pas de trahir les intérêts des émigrés roumains », écrit l'éditorialiste, qui estime que le système britannique de sécurité sociale subit déjà des pressions importantes. D'autre part, si l'exemple britannique est suivi par d'autres Etats-membres, la Roumanie devra à nouveau gérer une partie des responsabilités sociales qu'elle avait convenablement « exportées » à l'Ouest. Par ailleurs, le journal affirme que les conditions posées par la Grande Bretagne ne pourraient pas être qualifiées de « chantage » ou d'atteinte à la solidarité européenne. Il s'agit des mesures pour limiter le « tourisme social » dont les ouvriers honnêtes seront les premiers à tirer profit. La Roumanie ne peut pas accuser la Grande Bretagne de chantage, alors que l'Etat roumain néglige ses obligations en matière de bonne gouvernance, en recourant à « l'échappatoire européen » pour évacuer ceux qu'il devrait protéger, estime l'éditorialiste.

Procédure de recrutement d'un nouveau procureur général. Le ministère de la Justice a annoncé mercredi 17 février que la procédure de recrutement d'un nouveau procureur en chef du Parquet auprès de la Haute cour de cassation et de justice (ICCJ) avait été lancée. « Je souhaite encourager les procureurs à participer à cette procédure de sélection. J'assurerai une égalité de chances à tous ceux qui ont fait preuve d'intégrité, d'impartialité et de professionnalisme dans l'exercice de leur métier », a déclaré Raluca Prună, ministre de la Justice. Les candidatures doivent être déposées avant le 16 mars, du 18 au 22 mars auront lieu les entretiens avec la ministre de la Justice qui enverra ses propositions, après avis consultatif du CSM, au Président Klaus Iohannis avant le 22 avril (*Agerpres*). La presse rappelle que Tiberiu Nițu, ancien procureur général, a démissionné de son poste le 2 février dernier, poursuivi par la Direction nationale anticorruption pour complicité d'abus de pouvoir.

Remplacement de plusieurs préfets. Le Gouvernement a remplacé hier neuf préfets et deux sous-préfets. Selon Dan Suciu, porte-parole du Gouvernement, il s'agit de la première étape d'un processus qui se poursuivrait cette semaine (*România Liberă*).

Justice. Laura Stefan, experte anticorruption, a déclaré dans une interview sur *RFI Roumanie* que l'existence d'une Agence de recouvrement des biens confisqués aurait pu prévenir les controverses causées par l'évacuation des chaînes *Antena* de leur siège. Elle a souligné que la création d'une telle agence était essentielle, avertissant que le débat public autour de l'action du fisc à l'encontre du groupe média Intact est particulièrement nuisible à l'image de la justice.

La France en Roumanie et la Roumanie en France

- Interview de Doina Lemny, docteur en histoire de l'art, muséographe-chercheur au musée national d'art moderne au Centre Pompidou de Paris, à l'occasion de la « Journée nationale du sculpteur Brâncuși » : « Brâncuși nous fascine tous : il a réussi à s'imposer devant les grands artistes de l'époque » (*Agerpres*).

- Le film « Le journal d'une femme de chambre » du réalisateur Benoît Jacquot, d'après le roman d'Octave Mirbeau passe sur les écrans en Roumanie (*România Liberă*).

Cette revue de presse, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, se limite à présenter des éléments publiés dans les médias roumains. Elle ne reflète en aucun cas la position de l'ambassade ou du gouvernement français.

© Tous droits de diffusion et de reproduction de cette revue de presse sont réservés à l'Ambassade de France en Roumanie